

Devenir auto-entrepreneur plombier

Description

Un plombier [auto-entrepreneur](#) doit pouvoir être disponible à toute heure de la journée pour répondre à tous types d'intervention. Experts des installations sanitaires, tels que les robinets, les tuyauteries, les compteurs ou encore les chauffe-eaux, il doit ainsi être flexible, mais aussi avoir une bonne forme physique.

Il est également important pour un plombier auto-entrepreneur de savoir fidéliser sa clientèle, et donc de faire preuve d'un bon relationnel. De nombreux plombiers exercent leur activité en ayant ce statut, ce qui leur assure plus de flexibilité que leurs collègues salariés.

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

Quelles sont les démarches pour devenir plombier auto-entrepreneur ?

En tant que plombier, il est possible de [devenir auto-entrepreneur](#). L'acquisition de ce statut permet d'être plus [indépendant](#), mais aussi d'exercer son activité en dehors des heures réglementaires qu'il aurait eu en tant que salarié.

Zoom : Vous avez la possibilité de vous faire accompagner par un professionnel tel que LegalPlace dans vos démarches de [création de votre micro-entreprise](#). Pour cela, il vous suffit simplement de remplir un questionnaire en ligne et de transmettre les pièces justificatives requises. Nos équipes se chargent, à moindre coût, de toutes les formalités, dont la transmission du dossier de création au greffe.

Quel CFE ?

La CFE, ou Cotisation Foncière des Entreprises, des plombiers auto-entrepreneurs est la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** à l'instar de leurs collègues :

- [Artisans](#) ;
- [Electriciens](#) ;

- [Auto-entrepreneur en maçonnerie](#) ;
- [Pâtisseries](#) ;
- [Graphistes](#) ;
- [Photographes d'illustration](#) ou [photographes freelance](#).

Quel code APE pour le plombier auto-entrepreneur ?

Avant de se lancer dans une activité auto-entrepreneuriale, il est important de connaître les [codes APE](#) (ou codes d'Activité Principale Exercée) référencés à son activité. Ainsi, les codes APE de références à l'activité de plombier sont les suivants :

- **22 A** : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux ;
- **22 B** : Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.

Quelle procédure à accomplir pour devenir plombier auto-entrepreneur ?

Les démarches à accomplir pour [accéder au statut de plombier auto-entrepreneur](#) sont les mêmes que pour l'ensemble des personnes souhaitant accéder au statut d'auto-entrepreneur. Il suffit de remplir **la déclaration de statut** à l'aide du [formulaire PO AE](#) disponible [en ligne gratuitement](#). La plomberie étant une activité réglementée, il devra faire montre de ses compétences et de son expérience. Il est nécessaire d'accompagner cette déclaration **d'une copie d'une pièce d'identité signée** comportant **la mention** « *je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette pièce justificative d'identité* » accompagnée de la date et du lieu de signature.

À l'issue de cette procédure, le micro-entrepreneur reçoit [son numéro de SIRET](#), une notification quant à son régime d'imposition ainsi que les coordonnées des différents interlocuteurs fiscaux vers lesquels il est possible de se tourner en cas de difficultés. Il sera également **automatiquement immatriculé au Répertoire des Métiers (RM)** et obtiendra un [extrait de K-Bis](#).

Peut-on devenir plombier auto-entrepreneur sans diplôme ?

Pour pouvoir exercer ce métier, même en tant qu'auto-entrepreneur, il faut pouvoir justifier **d'une certaine expertise du métier**.

Un plombier micro-entrepreneur doit donc être titulaire d'au moins **un des diplômes suivants**

:

- Un CAP, ou Certificat d'Aptitude Professionnelle, Plombier Monteur en Installations Sanitaires ;
- Un BEP, ou Brevet d'Etudes Professionnelles, Techniques des Installations Sanitaires et Thermiques ;
- Un diplôme ou un titre de niveau égal ou supérieur homologué ou enregistré lors de sa délivrance au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et délivré pour l'exercice du métier.

Bien qu'il soit plus facile et préférable de justifier d'une expertise du métier de plombier en étant titulaire d'un diplôme, il est cependant possible de devenir plombier [auto-entrepreneur sans diplôme](#), à la condition de pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de **3 ans au minimum**, en tant que travailleur indépendant ou salarié d'une entreprise de plomberie.

Quel est le salaire d'un plombier auto-entrepreneur ?

Le salaire d'un plombier auto-entrepreneur dépend de la prestation due ainsi que du moment et de la zone d'intervention.

Comment fixer le tarif d'un auto-entrepreneur ?

Pour fixer ses tarifs, le plombier auto-entrepreneur prend en compte **nombre de variables** telles que le moment de la journée où il intervient, la zone géographique mais également le type de prestation attendue. De plus il est soumis à plusieurs obligations de facturation.

Les variables à prendre en compte

Le prix ou tarif d'une prestation **peut varier selon la zone géographique**. En effet, les tarifs sont souvent plus élevés dans les métropoles et zones urbaines, car le coût de la vie y est généralement plus cher. De même, les tarifs peuvent varier selon **le moment de la prestation** et peuvent ainsi doubler les week-ends ou en soirée.

Les obligations de facturation du plombier auto-entrepreneur

Le plombier doit informer ses clients de ses tarifs avant toute intervention et ce, par **la remise d'une liste tarifaire ou par la remise d'un devis**. Les clients doivent ainsi

être informés à l'avance des tarifs, mais aussi du mode de décompte du temps passé (heure entamée due, ou non) et des éventuels coûts du déplacement et du [devis auto-entrepreneur](#).

Il est obligatoire pour un l'auto-entrepreneur de faire un devis lorsque le montant de l'intervention dépasse **150€** Il est également obligatoire de remettre [une facture](#) aux clients.

Enfin, l'artisan doit réaliser ses déclarations de revenus de manière **mensuelle ou trimestrielle**, selon ses préférences, et ce même si son chiffre d'affaires est nul sur la période concernée.

À noter : le plombier auto-entrepreneur est limité à un chiffre d'affaires annuel de 77 700 €.

Quels tarifs pour un plombier auto-entrepreneur ?

Les tarifs des plombiers sont le plus souvent fixés **à l'heure**, mais les prestations les plus courantes peuvent aussi être **forfaitaires**.

Le tarif horaire

Les plombiers auto-entrepreneurs établissent souvent leurs devis ou factures sur la base d'un tarif horaire car cela leur permet de **compter leur temps réel de présence** et de réduire leur risque d'erreur. Dans ce cas, le coût des équipements est le plus souvent facturé au client en plus de la prestation. Le tarif horaire peut varier entre **30€ et 60€**, en moyenne. A cela s'ajoute le prix du déplacement, qui se situe en moyenne entre **20€ et 40€**

Le tarif forfaitaire

En revanche, certains plombiers auto-entrepreneurs appliquent aussi des tarifs forfaitaire pour des **prestations courantes** afin de rassurer les potentiels clients en leur offrant une plus grande transparence sur les interventions facturés, et de renforcer ainsi leur image professionnelle.

Les tarifs au forfait dépendent des prestations effectuées. Il faut compter en moyenne **250€** pour la réparation ou la pose de WC, **200€** pour l'installation d'un évier, **400€** pour une intervention après une inondation. L'installation d'une douche italienne peut s'élever à **900€**

Quelles sont les droits et obligations du plombier auto-entrepreneur ?

Le plombier auto-entrepreneur bénéficie de nombreux avantages et de droit tout en étant soumis à plusieurs obligations propres au statut.

Les droits et avantages de ce statut

Avant tout, rappelons que le statut de micro-entrepreneur permet aux plombiers de bénéficier de plus **d'indépendance et de flexibilité** en leur permettant de travailler en dehors des horaires que doivent respecter certains plombiers salariés.

Un des principaux avantages des plombiers auto-entrepreneurs est l'atout concurrentiel pour les travaux réalisés aux particuliers et dont ils bénéficient grâce à [la déduction de TVA](#) qui **n'est pas prélevée sur les prestations qu'ils facturent**. Ceci leur permettant ainsi de proposer des tarifs plus attractifs que les entreprises soumises à la TVA.

Les obligations du plombier auto-entrepreneur

En revanche, et de la même manière, les plombiers auto-entrepreneurs **ne peuvent récupérer la TVA sur leurs achats**. En outre, le régime d'auto-entrepreneur permet de ne payer des charges sociales, ainsi que la participation à la formation professionnelle, qu'à partir d'un certain montant de chiffre d'affaires réalisé. Il peut donc être intéressant d'estimer à l'avance son chiffre d'affaires avant de se lancer dans l'auto-entrepreneuriat.

Hormis les obligations de facturation évoqués ci-dessus, tous les plombiers auto-entrepreneurs doivent obligatoirement contracter une [assurance décennale](#). Cette [assurance auto-entrepreneur](#) décennale, ou assurance responsabilité professionnelle, permet en effet de garantir la réparation des dommages qui peuvent affecter un ouvrage **jusqu'à 10 ans** après la date officielle de la fin des travaux.

De plus, depuis la [loi Pinel du 18 juin 2014](#), tout plombier auto-entrepreneur est obligé d'inscrire sur ses devis, ainsi que sur ses factures, **les mentions légales suivantes** :

- Nom de l'assurance souscrite au titre de l'activité ;
- Coordonnées de l'assureur ;
- Coordonnées du garant ;
- Couverture géographique de la garantie.

Enfin, il est important de rappeler que le chiffre d'affaire qui apparaît sur la [déclaration auto-entrepreneur](#) d'un plombier qui a une auto-entreprise est [plafonné](#) et ne peut excéder **77 700€ HT annuellement**. Si le chiffre d'affaires dépasse ce plafond durant deux années consécutives, l'auto-entrepreneur se verra alors passer automatiquement vers le statut d'[entreprise individuelle](#).

Pour en savoir plus sur les différents métiers artisanaux accessibles en tant qu'auto-entrepreneur :

- [Devenir auto-entrepreneur agricole](#)
- [Devenir auto-entrepreneur traiteur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur bricoleur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur coiffeur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur couvreur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur ramoneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur plaquiste](#)

FAQ

Pourquoi créer une micro-entreprise comme plombier ?

Vous pouvez choisir le statut de la micro-entreprise et devenir plombier auto-entrepreneur si vous souhaitez exercer librement, et surtout bénéficier d'un certain nombre d'avantages.

Quels sont les prérequis avant de devenir plombier auto-entrepreneur ?

Afin de devenir plombier auto-entrepreneur, il faut disposer d'une formation ou expérience professionnalisante d'au moins 3 années et avoir obtenu votre VAE (validation par l'expérience). De plus, vous devez une assurance décennale en plus de celle de responsabilité civile professionnelle, afin de garantir la qualité des travaux réalisés et de se prémunir de tout risque de préjudice à autrui lors de l'exécution des travaux.

Comment devenir plombier auto-entrepreneur en 2023 ?

Il faut être adulte, ne pas être placé sous tutelle ou curatelle ou bien avoir fait l'objet d'une interdiction de gérer une entreprise. De plus, il faut fournir les documents suivants : une déclaration de micro-entreprise datée et signée, une attestation sur l'honneur de non-condamnation, un justificatif de domicile de moins de trois mois et enfin, en option, une attestation de stage de préparation à l'installation pour les activités artisanales.

Quel est le tarif d'un plombier auto-entrepreneur ?

Les tarifs des plombiers sont le plus souvent fixés à l'heure, mais les prestations les plus courantes peuvent aussi être forfaitaires. Le tarif horaire peut varier entre 30€ et 60€, en moyenne. A cela s'ajoute le prix du déplacement, qui se situe en moyenne entre 20€ et 40€. Le tarif forfaitaire quant à lui dépend de la prestation réalisée. Il faut compter en moyenne 250€ pour la réparation ou la pose de WC, 200€ pour l'installation d'un évier, 400€ pour une intervention après une inondation. L'installation d'une douche italienne peut s'élever à 900€.

Quels sont les plafonds de chiffres d'affaires en 2023 pour le plombier auto-entrepreneur ?

Pour les activités artisanales telles que celle du plombier, le plafond est de 77 700 euros HT par an en 2023.